

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20241107-2024-DM-137A-AU
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Publié - Notifié le 12.11.2024

GOUSSAINVILLE – n° 2024/.....

Pour le Maire
Par délégation de signature,

Le Rédacteur
Fadwa IMZIL

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2024-DM-137A du 07 novembre 2024

OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).

ASSURANCES - Acceptation règlement - bris de vitre du 05 septembre 2024 – ADL Cachin – 126 Boulevard Roger Salengro - 95190 Goussainville.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que des bris de vitre par des tiers non identifiés sont survenus 05 septembre 2024 – ADL Cachin – 126 Boulevard Roger Salengro - 95190 Goussainville.

Considérant qu'une déclaration a été transmise à SMACL ASSURANCES,

Considérant que SMACL ASSURANCES informe la Ville, par lettre du 26 septembre 2024 du règlement d'un montant total de 1 134.36 €, déduction faite de la franchise contractuelle (200 €), par virement bancaire,

Considérant que SMACL ASSURANCE précise que ce montant correspond au remplacement des quatre vitres cassées,

Considérant qu'il convient d'accepter ledit règlement,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER le règlement d'indemnité d'un montant total de 1 134.36 €, € de SMACL ASSURANCES au titre des bris de vitre par des tiers non identifiés survenus 05 septembre 2024 – ADL Cachin – 126 Boulevard Roger Salengro - 95190 Goussainville.

Article 2 : DE DIRE que ladite recette est inscrite au budget communal.

Le Maire,

Abdelaziz HAMIDA



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2024-DM-137A

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-11-12T09-25-57.00 (MI256801061)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20241107-2024-DM-137A-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : ASSURANCES - Acceptation règlement - bris d evitre
du 05 septembre 2024 - ADL Cachin - 126 Boulevard
Salengro - 95190 Goussainville

Date de décision : 07/11/2024



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DECISION 137.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[Lettre SMACL - Decision 137.PDF](#) Type PJ : 99_SE - Fichier de signature électronique

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 12/11/24 à 09:25

Date 12/11/24 à 09:25

Date 12/11/24 à 09:30

Par [IMZIL Fadwa](#)

Par [IMZIL Fadwa](#)